

## Remontées de files à l'Intérieur

**Attendu depuis des semaines par les pouvoirs publics et depuis des années par les usagers représentés par la FFMC, le rapport du préfet Régis Guyot sur la circulation des deux-roues motorisés entre les files dans les embouteillages est présenté aujourd'hui à Manuel Valls, ministre de l'Intérieur.**

Légaliser pour enseigner et pour cadrer une pratique avérée, tel est l'objet de ce rapport officiel sur la circulation en interfiles pour les deux et trois-roues motorisés. Demandée depuis quinze ans par la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC)<sup>1</sup>, cette reconnaissance d'une de nos particularités de circulation en milieu urbain arrive à un moment décisif.

Couramment répandue dans un contexte de mobilité complexe, cette pratique efficace et proportionnellement peu accidentogène est déjà officiellement reconnue par nos voisins belges, néerlandais et autrichiens. La « remontée de files » ne peut plus être qu'une simple tolérance dans nos villes où le parc des deux-roues ne cesse de croître : il est temps de l'enseigner à tous les usagers de la route pour qu'elle soit pratiquée de manière raisonnée et raisonnable, pas n'importe où, pas n'importe quand et pas n'importe comment.

De février à juin 2012, sous l'égide du Préfet Régis Guyot, la FFMC a travaillé conjointement avec des associations d'usagers, les représentants des moto-taxi, des assureurs, des chercheurs de l'IFSTTAR<sup>2</sup>, des formateurs, des forces de l'ordre et des fonctionnaires ministériels. Ce travail partenarial a abouti à un consensus permettant de cadrer la pratique de l'interfiles aux voies rapides express à sens unique, uniquement entre les files les plus à gauche. Il est prévu de limiter la vitesse des 2RM en interfiles à 50 km/h en cas de circulation fortement ralentie et au-delà, d'observer un différentiel de vitesse n'excédant pas 20 km/h.

De quoi donner de la matière aux membres du Conseil National de la Sécurité Routière qui vient de se reformer.



<sup>1</sup> Lire à ce sujet la plaquette de la FFMC disponible en ligne ici : <http://rdf.ffmc.fr>

<sup>2</sup> IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux